

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE THONON-les-BAINS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES VERBAL
REUNION DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt septembre, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

MM les membres nommés : Mme Eléonore PIERRON, Mme Anne Marie DEVILLE, Mme Mireille DUNOYER.

Etaient absents excusés,

MM les membres nommés : Mme Nicole GERARD, Mme Brigitte RAMBAUT

Mme Isabelle PLACE MARCOZ, invitée du Conseil d'Administration, Adjointe au Maire et Vice-Présidente à Thonon Agglomération en charge de la politique de la cohésion sociale.

Pouvoir : 1 pouvoir de Mme Nicole GERARD à Mme Mireille DUNOYER

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 15.

Monsieur le Président donne lecture de la liste des décisions prises en vertu de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles annexée.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration. En l'absence d'observations, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est modifié suite au retrait de la délibération concernant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, convention entre la Préfecture de Haute-Savoie et le Centre Communal d'Action Sociale car nous sommes en attente de la réponse de la Préfecture. Les autres délibérations restent inchangées :

- Adoption du référentiel comptable M57
- Pôle Animations Seniors –rectification tarification des cours et ateliers récurrents-saison 2023-2024
- Acceptation d'un don
- Adhésion à l'association ADULLACT
- Subvention au Collectif solidarité 2000

- Subvention Virade de l'Espoir
- Ratios d'avancement de grade – Modifications
- Modification du tableau des effectifs
- Actualisation du tableau des effectifs et des emplois
- Bilan canicule

FINANCES

1- Adoption du référentiel comptable M57

- VU l'accord de principe du comptable public en date du 20 avril 2023 joint,
- VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques.

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- 1- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- 2- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- 3- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 soit pour le CCAS de Thonon-les-Bains : le Budget Principal.

Cette délibération, laquelle vise à l'adoption du référentiel M57, sera complétée par d'autres délibérations et modifications du Règlement Budgétaire et Financier précisant les choix de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration de :

Adopter le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'annexe n'était pas jointe au rapport mais a été ajoutée en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président, la proposition ci-dessus.



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE THONON LES BAINS
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE THONON LES BAINS
36 RUE VALLON
74200 THONON LES BAINS

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de THONON LES BAINS
Service de Gestion Comptable
36 RUE Vallon
74200 THONON LES BAINS
Téléphone : 04 50 26 79 00
Mél. : sgc.thonon-les-bains@gdfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU CCAS DE THONON LES BAINS

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : tous les jours de
8h15 à 12h15
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Yolande MOUGENOT
Téléphone : 04 50 81 62 10

THONON LES BAINS, le 20 avril 2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

Par mél en date du 19 avril, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le budget principal du CCAS de Thonon les Bains à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par votre collectivité du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants:

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable du SGC

Yolande MOUGENOT

2- Pôle Animations Seniors –rectification tarification des cours et ateliers récurrents- saison 2023-2024

Vu la délibération du 5 juillet 2023 définissant les tarifs des cours et ateliers récurrents programmés pour la saison 2023-2024,

Considérant des erreurs matérielles d'écriture,

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter les modifications présentées ci-dessous qui annulent et remplacent les tarifs des cours et ateliers récurrents de la délibération du 5 juillet 2023.

THONONNAIS										
PASS' Senior	16,00 €									
tarif :	1	2	3	4	5					
Ressources* :	< au montant de l'ASPA -50%	entre à l'ASPA -50% et inférieures à l'ASPA	entre l'ASPA et inférieures à l'ASPA +20%	entre l'ASPA +20% et inférieures à l'ASPA +50%	> ou = au montant de l'ASPA +50%					
participation annuelle										
COURS :	tarif minimum	tarif minimum (dégressif 2ème cours)	tarif réduit	tarif réduit (dégressif 2ème cours)	tarif réduit	tarif réduit (dégressif 2ème cours)	tarif réduit	tarif réduit (dégressif 2ème cours)	plein tarif	plein tarif (dégressif 2ème cours)
Anglais	40,00 €	20,00 €	48,00 €	24,00 €	80,00 €	40,00 €	120,00 €	60,00 €	160,00 €	80,00 €
Italien	40,00 €	20,00 €	48,00 €	24,00 €	80,00 €	40,00 €	120,00 €	60,00 €	160,00 €	80,00 €
Gymnastique adaptée	40,00 €	20,00 €	48,00 €	24,00 €	80,00 €	40,00 €	120,00 €	60,00 €	160,00 €	80,00 €
Gymnastique douce	40,00 €	20,00 €	48,00 €	24,00 €	80,00 €	40,00 €	120,00 €	60,00 €	160,00 €	80,00 €
Yoga	42,50 €	21,25 €	51,00 €	25,50 €	85,00 €	42,50 €	127,50 €	63,75 €	170,00 €	85,00 €
Mouvement pour le bien être	41,60 €	20,80 €	49,20 €	24,95 €	83,20 €	41,60 €	124,75 €	62,40 €	166,35 €	83,20 €
Relaxation active	41,60 €	20,80 €	49,20 €	24,95 €	83,20 €	41,60 €	124,75 €	62,40 €	166,35 €	83,20 €
Sophrologie - neurogym	44,00 €	22,00 €	52,80 €	26,40 €	88,00 €	44,00 €	132,00 €	66,00 €	176,00 €	88,00 €
Stretching	42,50 €	21,25 €	51,00 €	25,50 €	85,00 €	42,50 €	127,50 €	63,75 €	170,00 €	85,00 €
Pilate	40,00 €	20,00 €	48,00 €	24,00 €	80,00 €	40,00 €	120,00 €	60,00 €	160,00 €	80,00 €
participation 2ème et 3ème trimestre										
COURS :	tarif minimum	tarif minimum (dégressif 2ème cours)	tarif réduit	tarif réduit (dégressif 2ème cours)	tarif réduit	tarif réduit (dégressif 2ème cours)	tarif réduit	tarif réduit (dégressif 2ème cours)	plein tarif	plein tarif (dégressif 2ème cours)
Anglais	26,70 €	13,35 €	32,00 €	16,00 €	45,00 €	22,50 €	80,00 €	40,00 €	106,65 €	53,30 €
Italien	26,70 €	13,35 €	32,00 €	16,00 €	45,00 €	22,50 €	80,00 €	40,00 €	106,65 €	53,30 €
Gymnastique adaptée	26,70 €	13,35 €	32,00 €	16,00 €	45,00 €	22,50 €	80,00 €	40,00 €	106,65 €	53,30 €
Gymnastique douce	26,70 €	13,35 €	32,00 €	16,00 €	45,00 €	22,50 €	80,00 €	40,00 €	106,65 €	53,30 €
Yoga	27,75 €	13,90 €	33,30 €	16,65 €	55,45 €	27,75 €	83,20 €	41,60 €	113,35 €	56,70 €
Sophrologie et neurogyn	29,35 €	14,70 €	35,20 €	17,60 €	58,70 €	29,35 €	88,00 €	44,00 €	117,35 €	58,70 €
Stretching	27,75 €	13,90 €	33,30 €	16,65 €	55,45 €	27,75 €	83,20 €	41,60 €	113,35 €	56,70 €
Pilate	26,70 €	13,35 €	32,00 €	16,00 €	45,00 €	22,50 €	80,00 €	40,00 €	106,65 €	53,30 €

HORS COMMUNE
32,00 €

participation annuelle
320,00 €
320,00 €
320,00 €
320,00 €
340,00 €
332,70 €
332,70 €
352,00 €
340,00 €
320,00 €
participation 2ème et 3ème trimestre
213,30 €
213,30 €
213,30 €
213,30 €
226,70 €
234,70 €
226,70 €
213,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président, les modifications proposées.

3- Acception d'un don

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir accepter le don suivant au profit du Centre Communal d'Action Sociale suite au mariage

- Mme Lombard et M Colombo : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président, la proposition présentée.

4- Adhésion à l'association ADULLACT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CCAS de Thonon-les-Bains souhaite adhérer à l'association Adullact (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) pour bénéficier des outils et services déployés,

Considérant que l'association Adullact dispose de compétences mutualisées pour mener à bien ce type de mission dans les collectivités locales,

Considérant la nécessité de souscrire à l'adhésion pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026.

Les collectivités doivent faire face aujourd'hui à un triple défi :

- Le premier : la demande grandissante de services en ligne, avec ce que cela suppose de changement dans les circuits de décision, de transparence, de réactivité, nécessitant de la confiance dans l'autonomie et les structures horizontales ;
- Le second : la nécessité de l'interopérabilité imposée par les référentiels qui doit nous conduire à utiliser les protocoles et les formats ouverts et par conséquent les technologies les plus adaptées et les plus adaptables ;
- Le troisième : la dépendance vis à vis de compétences et de la suprématie d'un marché, en particulier dans les niches des logiciels métiers, mais aussi ceux qui voudraient maintenir les collectivités dans une situation de client captifs.

Dans ce contexte, l'association Adullact permet de soutenir et de coordonner l'action des administrations.

Il est proposé que la Ville de Thonon-les-Bains, ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Thonon-les-Bains (CCAS), adhèrent à l'association Adullact à partir du 1^{er} octobre 2023.

Cette adhésion permet de pouvoir bénéficier de services spécifiques aux collectivités territoriales, notamment :

- De rejoindre une communauté de collectivités afin de mieux utiliser l'argent public ;
- D'avoir accès à un espace de téléchargements de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle qualité suffisant pour qu'ils soient pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

Dans le cadre du déploiement de logiciels métiers et de nouveaux outils numériques, l'Adullact met à la disposition de la Ville et du CCAS des services performants notamment une plateforme de Tiers de télétransmission homologuée ACTES et HELIOS en remplacement de l'actuelle qui n'est pas interfaçable avec les nouveaux outils de la collectivité.

Le coût annuel de l'adhésion à l'Adullact pour le CCAS est de 500€/an.

Monsieur le Président indique que l'adhésion à Adullact permet d'utiliser et de développer certains logiciels libres en évitant de louer des logiciels étrangers sur le modèle de la gendarmerie qui a su préserver son indépendance grâce à des logiciels libres.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver l'adhésion à l'Adullact (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales), ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de du CCAS, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Personne Morale

Nom de la Collectivité	Centre Communal d'Action Sociale de Thonon les Bains		
Type (Ville, EPCI, etc.)	Etablissement Public		
Adresse	5 bis Place de l'Hôtel de ville CS20517		
Code postal	74203	Ville	Thonon les Bains cédex
Téléphone	04 50 70 69 42		
Site Internet	www.ville-thonon.fr		

Personne Physique ou Représentant de la Personne Morale

Prénom et nom	Christophe ARMINJON		
Fonction	Président du Centre Communal d'Action Sociale		
Adresse email	ccas@ville-thonon.fr		
Téléphone direct	04 50 70 69 42		
Montant de cotisation annuelle	500	Période d'adhésion	du 01/10/2023 au 30/09/2024

Informations relatives à Chorus Pro (seulement pour le règlement de cotisation)

SIRET	26741020700018		
Code service	ADGE	N° d'engagement	

Je déclare vouloir renouveler mon adhésion à l'ADULLACT. A ce titre, je reconnais avoir lu en détail les statuts et le règlement intérieur. J'ai pris connaissance des obligations qui incombent aux membres, notamment celles relatives à la participation active et je m'engage à les respecter.

Fait à _____, le ____/____/____

Nom et prénom :

Signature

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions présentées.

5- Subvention Collectif Solidarité 2000

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 mai 2023 attribuant au Collectif Solidarité 2000 le montant de 500€ de subvention pour 2023 pour une demande initiale de 1600 € ;

Considérant la demande de subvention complémentaire du Collectif Solidarité 2000 en date du pour lui permettre d'organiser le loto prévu le 29 octobre à l'Espace Tully et acheter des lots attrayants.

Le Collectif Solidarité 2000 a saisi le CCAS sur sa situation actuelle difficile qui ne lui permet pas de financer son loto compte tenu de la baisse de ces recettes et des dons de lots pour le loto.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 mai 2023 a accordé une subvention de 500€ au Collectif Solidarité 2000 comme en 2022 compte tenu de l'épargne de l'association à cette époque. Monsieur le Président indique que le Collectif Solidarité 2000 pour bénéficiera des recettes de l'action de solidarité de Toques en Chablais, le rendez-vous gastronomique d'octobre à Thonon-les-Bains.

Monsieur le Président trouve doublement intéressant le Collectif qui regroupe le travail de plusieurs associations.

Mme Parra d'Andert demande si le loto marche bien et s'il est possible de cumuler le bénéfice de la recette de Toques en Chablais avec un complément de subvention en gardant en mémoire ces montants pour l'attribution des subventions 2024.

Monsieur le Président confirme que compte tenu de la temporalité entre l'évènement et le besoin de financement complémentaire, il est proposé d'étudier cette demande pour acheter des lots pour le loto qui permettra d'obtenir des financements pour organiser le réveillon.

Mme Dunoyer indique que la réussite du loto dépend de l'attractivité de ces lots et justifie la demande de subvention supplémentaire en arguant de l'action et des dons en nature de l'association.

Mme Deville insiste sur le fait que l'offre du 31 décembre profite aux plus démunis.

Mme Dunoyer et Mme Deville peuvent prendre part au vote car elles n'ont pas de gouvernance directe au Collectif.

Il est proposé d'accorder 1000 € de subvention complémentaire au Collectif Solidarité 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président, la proposition ci-dessus.

6- Subvention Vaincre la Mucoviscidose

Considérant l'organisation des Virades de l'Espoir luttant contre la Mucoviscidose,

Il est proposé au Conseil d'Administration de contribuer à la recherche en attribuant une subvention pour un montant de 1300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président, la proposition ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

7- Ratios d'avancement de grade – Modifications

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Comité Technique dans sa séance du 25 mai 2023,

Considérant la Loi du 19 février 2007 qui laisse aux Collectivités le soin de fixer les ratios d'avancements de grade pour l'ensemble des cadres d'emplois qui déterminent le taux de promotion au grade supérieur des agents remplissant les conditions statutaires,

Considérant que les règles d'avancement de grade retenues pour les grades de l'ensemble des cadres d'emplois des filières de la Fonction Publique Territoriale ont été ainsi définies au sein de la collectivité par délibération du 30 juillet 2013 afin d'intégrer de nouveaux cadres d'emploi :

- un ratio de 50% des agents promouvables lorsque l'avancement au grade supérieur est conditionné par la réussite à un examen professionnel,
- un ratio de 35% des agents promouvables lorsque seule la voie de l'ancienneté est prévue par les textes,
- un ratio de 25% des agents promouvables à l'ancienneté, lorsqu'il existe 2 voies d'accès au grade (ancienneté et examen professionnel),

Considérant la volonté de la collectivité de valoriser le déroulement de carrière des agents, de les encourager à se former et à évoluer par la réussite d'examens professionnels ou de concours. Il est donc proposé de modifier les ratios d'avancements :

- un ratio de 50% des agents promouvables par la voie de l'ancienneté pour les catégories A, B et C,
- un ratio de 50% des agents promouvables par la voie de l'examen professionnel pour les catégories A et B,
- un ratio de 100% des agents promouvables par la voie de l'examen professionnel pour les catégories C.

La règle de l'arrondi à l'entier supérieur ou à l'entier inférieur et l'application de la clause de sauvegarde (qui permet une nomination quand l'application des quotas ne permet pas de nomination dans un grade d'avancement pendant 3 années consécutives) sont maintenues.

Les ratios déterminés permettent de calculer un nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus, mais les décisions individuelles d'avancement demeurent ensuite de la seule compétence de l'autorité territoriale.

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des ADMINISTRATEURS		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Administrateur Général	Quota national	
Administrateur Hors classe	50%	

Cadre d'emplois des ATTACHES		
GRADE D'AVANCEMENT	AU TITRE DES FONCTIONS	VALEUR PROFESSIONNELLE EXCEPTIONNELLE
Attaché Hors Classe	Quota national	
GRADE D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Attaché principal	50%	50%
Cadre d'emplois des REDACTEURS		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Rédacteur principal de 1ère classe	50%	50%
Rédacteur principal de 2ème classe	50%	50%
Cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	50%	
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	50%	100%

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des INGENIEURS EN CHEF		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Ingénieur Général	Quota national	
Ingénieur en chef Hors Classe	50%	
Cadre d'emplois des INGENIEURS		
GRADE D'AVANCEMENT	AU TITRE DES FONCTIONS	VALEUR PROFESSIONNELLE EXCEPTIONNELLE
Ingénieur Hors Classe	Quota national	
GRADE D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Ingénieur principal	50%	
Cadre d'emplois des TECHNICIENS		

GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Technicien principal de 1ère classe	50%	50%
Technicien principal de 2ème classe	50%	50%
Cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE		
GRADE D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Agent de Maîtrise Principal	50%	
Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Adjoint technique principal de 1ère classe	50%	
Adjoint technique principal de 2ème classe	50%	100%

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - FILIERE SOCIALE

Cadre d'emplois des CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS		
GRADE D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Conseiller Hors classe Socio Educatif	50%	
Conseiller Supérieur Socio-Educatif	50%	
Cadre d'emplois des ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	50%	50%
Cadre d'emplois des EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		
Ratios d'avancement de grade selon les voies d'accès		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	50%	50%
Cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX		
Ratios d'avancement de grade selon les voies d'accès		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Agent social principal de 1ère classe	50%	
Agent social principal de 2ème classe	50%	100%

Cadre d'emplois des ATSEM		
Ratios d'avancement de grade selon les voies d'accès		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
ATSEM principal de 1ère classe	50%	

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - FILIERE MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emplois des CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Cadre Supérieur de Santé	-	50%

Cadre d'emplois des PUERICULTRICES		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Puéricultrice Hors classe	50%	

Cadre d'emplois des INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Infirmier en soins généraux hors classe	50%	

Cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE SOINS n'exerçant pas les fonctions d'aide soignant		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	50%	

Cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE SOINS exerçant les fonctions d'aide soignant		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Aide soignant de classe supérieure	50%	

Cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	50%	

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emplois des CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUES		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Conservateur en chef	50%	

Cadre d'emplois des ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		
--	--	--

GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Attaché principal de conservation du patrimoine	50%	50%
Cadre d'emplois des BIBLIOTHECAIRES		
RATIOS D'AVANCEMENT SELON LES VOIES D'ACCES		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Bibliothécaire principal	50%	50%
Cadre d'emplois des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Assistant de conservation principal de 1ère classe	50%	50%
Assistant de conservation principal de 2ème classe	50%	50%
Cadre d'emplois des ADJOINTS DU PATRIMOINE		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	50%	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	50%	100%
RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE FILIERE SPORTIVE		
Cadre d'emplois des CONSEILLERS DES APS		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Conseiller principal des APS	50%	50%
Cadre d'emplois des EDUCATEURS DES APS		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Educateur principal des APS de 1ère classe	50%	50%
Educateur principal des APS de 2ème classe	50%	50%
Cadre d'emplois des OPERATEURS DES APS		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Opérateur des APS principal	50%	
Opérateur des APS qualifié	50%	
RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - FILIERE POLICE		

Cadre d'emplois des DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Directeur principal de PM	50%	
Cadre d'emplois des CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Chef de service de PM principal de 1ère classe	50%	50%
Chef de service de PM principal de 2ème classe	50%	50%
RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - FILIERE ANIMATION		
Cadre d'emplois des ANIMATEURS		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Animateur principal de 1ère classe	50%	50%
Animateur principal de 2ème classe	50%	50%
Cadre d'emplois des ADJOINTS D'ANIMATION		
GRADES D'AVANCEMENT	ANCIENNETE	EXAMEN PROFESSIONNEL
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	50%	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	50%	100%

Monsieur le Président indique que l'usage des anciens ratios rendait trop rigide l'évolution de carrière des agents notamment de catégorie C et ne permettait pas d'accorder des promotions selon le mérite des agents. Il est important d'avoir plus de fluidité pour une évolution de carrière plus favorable aux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des présents et pouvoir, d'approuver les nouveaux ratios d'avancement de grade pour l'ensemble des grades de la Fonction Publique, selon les règles ci-dessus.

8- Modification du tableau des effectifs et des emplois

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 à 332-14,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs et des emplois,

Vu la délibération du 21 décembre 2022, créant un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs titulaire à raison de 25h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2023 pour occuper les fonctions d'assistante administrative à l'administration générale du CCAS,

Considérant le recrutement d'un collaborateur relevant du niveau de rédacteur,

Il est proposé au Conseil d'Administration la modification d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs titulaire en un poste de rédacteur titulaire à raison de 25h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le tableau des effectifs et des emplois du Centre Communal d'Action Sociale sera modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président, les propositions présentées.

9- Actualisation du tableau des effectifs et des emplois

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 à 332-14,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le Décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 Juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,

Dans cette optique, il est proposé au Conseil d'Administration, d'actualiser, à la date de ce jour, le tableau des emplois et des effectifs du CCAS.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 20 SEPTEMBRE 2023

service du CCAS	emploi	numéro de poste	catégorie	cadre d'emploi	grade	temps de travail	effectif budgétaire	pourvu oui / non	effectif pourvu par un titulaire	effectif pourvu par un contractuel
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administration générale	directeur CCAS	1	A		attaché	TC	1	oui	1	
Administration générale	assistante administrative	2	B		rédacteur	TNC 25h00/35	1	oui		1
Administration générale	agent comptable	3	C		Adjoint administratif principal 1ere classe	TC	1	oui	1	
Administration générale	agent d'accueil	4	C		adjoint administratif	TC	1	oui	1	
Pole Animations Seniors, livraison de repas à domicile et service aux seniors	responsable d'Atout Seniors	5	B		rédacteur principal 1ere classe	TC	1	oui	1	
Pôle Animations Seniors	agent d'accueil - inscriptions	6	C		adjoint administratif	TC	1	oui	1	
Programme de Réussite Educative	réfèrent de parcours	7	C		adjoint administratif	TNC 17h30/35	1	non		
Programme de Réussite Educative	agent administratif	8	C		adjoint administratif	TNC 26h45/35	1	non		
Repas livrés à domicile	agent d'accueil - inscriptions	9	C	cadre d'emploi des adjoints administratifs	adjoint administratif	TC	1	oui	1	
Résidence autonomie "les Ursules"	assistante administrative	10	C		adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	oui	1	
Service aux seniors	assistante administrative	11	C		adjoint administratif	TNC 17h30/35	1	oui		
Service Logement	chargée du logement	12	C		adjoint administratif	TC	1	oui	1	
FILIERE ANIMATION										
Pôle Animations Seniors	chargé de programmation des actions de prévention en faveur des seniors	13	C		adjoint d'animation	TC	1	non		
Pôle Animations Seniors	chargé de programmation des actions de prévention en faveur des seniors	14	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	animateur principal 1ere classe	TC	1	non		
Programme de Réussite Educative	coordinateur dispositif de réussite éducative	15	B	cadre d'emploi des animateurs	animateur principal 1ere classe	TC	1	oui		1
FILIERE MEDICO SOCIALE										
Résidence autonomie "les Ursules"	responsable de l'ensemble des services dédiés aux seniors	16	A		infirmier soins généraux hors classe	TC	1	oui	1	
Résidence autonomie "les Ursules"	infirmière	17	A		infirmière soins généraux classe normale	TNC 31h00/35	1	oui	1	
Résidence autonomie "les Ursules"	aide soignante	18 et 19	C		aide soignante classe normale	TNC 23h15/35	2	oui	1	1
Résidence autonomie "les Ursules"	aide soignante	19	C		aide soignante classe normale	TNC 23h15/35	1	oui		1
FILIERE SOCIALE										
Repas à domicile	livreur	20, 21, 22, 23, 24	C		agent social	TNC 30h30/35	4	oui	2	2
Résidence autonomie "les Ursules"	maitresse de maison	25 et 26	C		agent social principal de 2eme classe	TC	2	oui	2	
FILIERE TECHNIQUE										
Administration générale	agent d'entretien	27	C		adjoint technique	TNC 10h00/35	1	oui		1
Manège et Pôle Animations Seniors	agent d'entretien	28	C		adjoint technique	TNC 16h30/35	1	oui	1	
Résidence autonomie "les Ursules"	entretien et de service	29	C		adjoint technique principal de 2cl.	TC	1	oui	1	
Résidence autonomie "les Ursules"	entretien et de service	30	C		adjoint technique	TC	1	oui	1	
Résidence autonomie "les Ursules"	entretien et de service	31	C	cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	adjoint technique	TC	1	oui	1	
Résidence autonomie "les Ursules"	entretien et de service	32	C	cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	adjoint technique	TC	1	oui		1
Résidence autonomie "les Ursules"	agent technique	33	C		agent de maîtrise	TC	1	oui	1	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président, la proposition présentée.

Points d'information : Bilan canicule

Thonon, le 15 septembre 2023

Bilan plan canicule 2023

Le Plan National Canicule a pour objectifs d'anticiper l'arrivée des vagues de chaleur, de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci et d'adapter les mesures de prévention et de réduction des expositions à la chaleur particulièrement à destination des populations vulnérables à la chaleur.

Les objectifs :

- Anticiper l'arrivée d'une canicule,
- Définir les actions à mettre en œuvre au niveau local et national pour limiter les effets sanitaires de celles-ci et adapter au mieux les mesures de prévention, et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques,
- Prévention et solidarité.

Les dispositions de l'instruction ministérielle du 22 mai 2018 relative au Plan Canicule 2017 sont restées en application pour la saison estivale 2023.

Comme l'année précédente, le dispositif de veille saisonnière défini par l'Etat couvre la période **du 01 juin au 15 septembre**.

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 2004 et des articles R.121-2 à R.121-12 du code de l'action sociale et des familles, la commune dispose d'un **registre nominatif confidentiel** destiné à recenser :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile et qui font la demande d'inscription.

Le système d'inscription est déclaratif.

En cas de déclenchement les personnes inscrites sont contactées 2 fois par jour, 7 jours sur 7 pour s'assurer qu'elles appliquent bien les préconisations en cas de fortes chaleur. En cas de non réponse, les référents communiqués par les personnes âgées sont contactés ou à défaut, les établissements hospitaliers. En dernier recours des visites à domicile sont organisées.

I- Actions préventives : la communication

Des coupons d'inscriptions facilitant l'inscription sur le registre du plan canicule ont été diffusés à 22 000 exemplaires en "jetés" dans le Thonon Magazine numéro 122 distribué le samedi 1^{er} avril 2023.

Des courriers signés de Monsieur le Maire, accompagnés de fiches d'inscriptions, de flyers et d'affiches élaborés par l'agence nationale de Santé Publique, ont été distribués auprès des services communaux, des partenaires, des associations d'aide à domicile, de l'hôpital, des

médecins généralistes, des cabinets paramédicaux, des bailleurs sociaux, des commerces de proximité, pendant tout le mois de juin.

A noter que le Conseil Départemental adresse à une partie de ses bénéficiaires Thononais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de l'allocation Compensatrice pour Tierce Personne (650 bénéficiaires en 2023) un coupon à adresser à la mairie.

II- Le registre nominatif confidentiel : traitement des données

Au 15/09/2022, le registre comptait 213 inscriptions en file active.

Les personnes inscrites les années antérieures restent inscrites sur le registre sauf si elles font une demande de radiation.

Une première mise à jour a été faite avec les informations connues du service Atout Seniors et celles communiquées après contact téléphonique courant mai 2023.

54 personnes ont été désinscrites avant la veille saisonnière, réparties comme suit :

- 13 entrées en EHPAD (27.78%),
- 13 personnes sont décédées (24.07%),
- 26 personnes souhaitent être radiés (48.15%),

Suite à la campagne d'information 2023 visant à collecter les besoins en 2023 par le biais du journal municipal, du site internet de la Ville, les coupons du Conseil Départemental et l'ensemble des communications faites au niveau de la commune : **19 nouvelles inscriptions** ont été recensées, réparties comme suit :

- 17 coupons ville issus de la campagne d'information 2023 (89.47%),
- 2 inscriptions en ligne (10.53%)

Ainsi au 1er jour de la veille sanitaire, le 1^{er} juin 2023, le registre comptait donc 178 inscriptions en file active.

Pendant la veille sanitaire, de nouvelles informations ont été collectées :

- **53 nouvelles inscriptions**, réparties comme suit :
 - 11 coupons ville issus de la campagne d'information 2023,
 - 3 inscriptions par internet,
 - 39 coupons du Conseil Départemental.
- **13 désinscriptions**, réparties comme suit :
 - 2 personnes sont décédées,
 - 11 personnes ont souhaité être désinscrites.

Quelques chiffres :

- 45.61 % des personnes inscrites sur le registre 2023 disposent d'un service d'aide à domicile (104 personnes), 34.2 % n'en ont pas et 20.1% ne l'ont pas indiqué.
- 17.98 % personnes disposent du service télalarme (41 personnes), 52.19% ne sont pas abonnés à ce service, 29.82% n'ont pas répondu.
- 15.45 % sont inscrites au service de livraison de repas à domicile (34 personnes).
- 5.7 % des personnes ont un infirmier à domicile, 55.7 % n'en ont pas et 38.6 % n'ont pas répondu.

Une sensibilisation supplémentaire a été faite auprès du personnel de livraison de repas à domicile afin d'avoir une veille particulière aux convives livrés pendant ces périodes de fortes chaleurs.

Le « plan bleu » a été mis en œuvre à la résidence autonomie « Les Ursules » et une veille particulière est intervenue pour les résidents du Manège, locataires du CCAS, même non-inscrits sur le registre canicule.

Le Soutien des bénévoles de la Croix Rouge est fort appréciable, ils font preuve d'une grande disponibilité.

Les personnes inscrites apprécient beaucoup les appels, elles se sentent en sécurité et écoutées.

Un démarchage abusif a été remonté par des personnes malveillantes se faisant passer pour des membres de la Croix Rouge et du CCAS mais éconduites par l'aide à domicile présente à ce moment-là. Il a été rappelé aux bénéficiaires que seuls 2 responsables du CCAS sont habilités à leur rendre visite en cas d'absence de réponse une journée entière de leur part ou de celle de leur proche.

Les appels ont été très appréciés par les personnes isolées, et un moment convivial est prévu le 9 octobre 2023 entre les personnes inscrites au plan canicule et les intervenants, y compris la Croix Rouge pour échanger, créer du lien et leur faire connaître les activités d'Atout Séniors dont déjà 11 d'entre eux bénéficient.

Monsieur le Président demande un rappel de vigilance à prévoir en 2024 dès les premiers appels téléphoniques pour mettre en garde contre ce genre d'usurpation d'identité.

En l'absence d'autres questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Les prochains Conseils d'Administration envisagés

- Mercredi 25 octobre 2023 à 18h00
- Mercredi 22 novembre 2023 à 18h00
- Mercredi 20 décembre 2023 à 18h00

Le Secrétaire de séance
Stéphanie CROSET

Le Président du C.C.A.S.
Christophe ARMINJON



Sur les nouveaux inscrits en 2023, 5 ont demandé leur radiation s'étant inscrits sans bien se rendre compte des conséquences, à savoir des appels téléphoniques 7 jours sur 7, deux fois par jours en cas de déclenchement par les services de l'Etat de l'alerte canicule orange. 16 n'ont pas souhaité être appelés cette saison mais souhaitent maintenir leur inscription pour 2024 (50% coupon du département et 50% coupon ville).

A la fin de la veille saisonnière, **au 15 septembre 2023**, le registre nominatif confidentiel du plan Canicule compte **220 inscriptions en file active**.

La moyenne d'âge des usagers en file active à la fin de la veille saisonnière 2023 est de **82.8 ans** (de 51 à 100 ans).

III- Déclenchement et moyens mis en œuvre

Pendant la veille saisonnière, le plan canicule a été activé une fois par les services de l'état mais sur une durée la plus longue depuis 2015, à savoir 12 jours.

Les prévisions météorologiques de Météo France pour le département prévoyait un passage en vigilance orange pour le **lundi 14 août 2023 à 12h**. La préfecture a annoncé l'activation du plan canicule dès 11h45 ce même jour et les premiers appels ont été passés à partir de 15h.

Les derniers appels ont été effectués le **samedi 26 août 2023** dans la matinée dès lors que l'alerte météorologique est passée en vigilance jaune.

- ⇒ Sur 12 jours d'alerte canicule orange :
- 2 044 appels ont été réalisés sur les 24 créneaux d'appels organisés, soit une moyenne de 85 appels par demie journée,
 - 13 collaborateurs du CCAS ont été mobilisés.
 - La Croix Rouge, auxiliaire des pouvoirs publics, a mis à disposition 12 de leurs bénévoles. Ils sont intervenus à tour de rôle sur 21 demi-journées soit 40 présences afin de passer des appels téléphoniques.

Deux visites à domicile ont été effectuées le 15 août 2023.

Trois situations particulières ont été relevées :

- Une personne de 55 ans a sollicité le CCAS mais n'a pas été inscrite sur le registre d'une part parce qu'elle ne correspondait pas aux critères, et d'autre part parce qu'en fine elle souhaitait simplement que nous lui fournissions de l'eau.
- Une sollicitation du 15 qui avait été appelé par une personne signalant qu'elle n'avait pas d'eau potable au robinet. Après renseignements, cette dame était connue du pôle gérontologique du Chablais et suivie pour des troubles psychiatriques.
- Un usager inscrit sur le registre canicule de la ville a reçu la visite d'une personne se présentant de la part de la Croix Rouge et envoyé par la mairie pour solliciter un don. L'aide à domicile présente à ce moment-là et Mme M ont pu l'éconduire facilement. Suite à cela, une main courante a été déposée au commissariat de Thonon. Aucune plainte n'a été déposée par Mme M puisqu'il n'y a pas eu de préjudice. Un article a été diffusé dans la presse locale pour appeler à la vigilance.

Le pôle gérontologique du Chablais, les pôles médicosociaux et les services d'aide à domicile ont été consultés à plusieurs reprises pour échanger sur la situation d'usagers.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Réunion du mercredi 20 septembre 2023

Décisions prises par délégation du Conseil d'Administration au Président du C.C.A.S. en vertu de la délibération du 11 août 2020, par application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

28 juin 2023 (350) : Administration Générale-mise en œuvre de web-delib pour un montant 5970€ T.T.C par la société LIBRICIEL SCOP

28 juin 2023 (351) : Résidence Autonomie Les Ursules : Tarif repas pour la saison 2022-2023 en faveur de Madame T. m.-t.

30 juin 2023 (352) Logements temporaires convention de mise à disposition du logement N°2 en faveur de Mme B. h. au Chante-Coq du 30/06/2023 au 29/12/2023

03 juillet 2023 (353) : Résidence Autonomie Les Ursules : Tarif repas pour la saison 2022-2023 en faveur de Monsieur F. m.

05 juillet 2023 (354) : Election de Domiciliation Attribution en faveur de Monsieur R. m. du 05/07/2023 au 04/07/2024

30 juin 2023 (355) : Résidence Autonomie Les Ursules : Avenant n°2 du 1er/07/23 au 15/09/2023 DALKIA prestation maintenance chauffage

30 juin 2023 (356) : Résidence du Manège : Avenant n°2 du 1er/07/23 au 15/09/2023 DALKIA prestation maintenance chauffage

7 juillet 2023 (357) : Résidence Autonomie Les Ursules : Animation musicale du 4 août 2023 avec l'association HIGH and DEEP

11 juillet 2023 (358) : Bon d'essence en faveur de Madame S. f. pour un montant de 40,00 euros

12 juillet 2023 (359) : Bon essence en faveur de Madame F. t. pour un montant de 80,00 euros.

12 juillet 2023 (360) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2022-2023 en faveur de-Monsieur D. m.

18 juillet 2023 (361) Logements temporaires : avenant 1 à la convention d'occupation en faveur de Mme V.-M. m. du 24/07/2023 au 23/01/2024,

12 juillet 2023 (362) : Election de Domiciliation Attribution en faveur de Madame H. a.-l. du 12/07/2023 au 11/07/2024

18 juillet 2023 (363) : Avis défavorable d'inscription aux jardins familiaux en faveur de Monsieur B. y.

18 juillet 2023 (364) : Résidence Autonomie « Les Ursules » : Avenant à la convention de prestation de service auprès du Docteur Thierry GILLON, médecin coordonnateur de la résidence

12 juillet 2023 (365) : Election de Domiciliation Attribution en faveur de Madame M. k. du 12/07/2023 au 11/07/2024

12 juillet 2023 (366) : Paniers solidaires attribution en faveur de Madame A. g. du 23/08/2023 au 23/04/2024

20 juillet 2023 (367) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Madame D.-M. c. pour un montant de 45.00 euros

21 juillet 2023 (368) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Monsieur D. a. pour un montant de 45.00 euros

21 juillet 2023 (369) : Avis défavorable d'aide alimentaire en faveur de Monsieur L. d.

25 juillet 2023 (370) : Résidence autonomie « Les Ursules » : Madame M. a. – contrat de séjour logement n°411.

25 juillet 2023 (371) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Monsieur H. g. pour un montant de 45,00€.

25 juillet 2023 (372) : Bon d'essence en faveur de Monsieur H. g. pour un montant de 50,00 €.

27 juillet 2023 (373) : Election de domicile en faveur de Monsieur R. j.-b. du 27/07/2023 au 26/07/2024

26 juillet 2023 (374) : Election de domicile en faveur de Monsieur T. a. du 26/07/2023 au 25/07/2024

27 juillet 2023 (375) : Election de domicile en faveur de Monsieur B. m. du 03/08/2023 au 02/08/2024

28 juillet 2023 (376) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Madame D. n. pour un montant de 90.00€.

28 juillet 2023 (377) : Election de domicile en faveur de Monsieur H. g. du 27/07/2023 au 26/07/2024

28 juillet 2023 (378) Election de domicile en faveur de Madame C. g.-c. du 27/07/2023 au 26/07/2024

02 aout 2023 (379) : Logements temporaires : Mme K. l. : convention de mise à disposition du logement N°1 au Chante-Coq du 07/08/2023 au 06/02/2024

07 août 2023 (380) : Résidence Autonomie Les Ursules : Tarif repas pour la saison 2022-2023 en faveur de Madame M. m.

07 août 2023 (381) : Résidence Autonomie Les Ursules : Tarif repas pour la saison 2022-2023 en faveur de Monsieur M. f.

7 août 2023 (382) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Monsieur G. s. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

8 août 2023 (383) : CCAS / SERVICES AUX SENIORS / RESIDENCE AUTONOMIE LES URSULES : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE ARPEGE d'un montant 2436.17 HT du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2028.

8 août 2023 (384) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Monsieur B. e. pour un montant de 45.00 euros.

8 août 2023 (385) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Madame M. m. pour un montant de 45.00 euros.

8 août 2023 (386) : OBJET : CCAS - Repas à domicile : signature d'un contrat de service Espace citoyens Premium avec la société ARPEGE

9 août 2023 (387) : Service aux séniors : Impression – Guide 100% séniors pour un montant 3376 € H.T. par l'entreprise UBERTI JOURDAN IMPRIMERIE.

9 août 2023 (388) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame B. m..

8 août 2023 (389) : Election de domicile en faveur de Monsieur H. d. du 08/08/2023 au 07/08/2024

9 août 2023 : (390) : Election de domicile en faveur de Monsieur S. l. du 09/08/2023 au 08/08/2024

9 août 2023 (391) : Election de domicile en faveur de Monsieur B. d. du 17/08/2023 au 16/08/2024

11 août 2023 (392) : Résidence Autonomie Les Ursules : Tarif repas pour la saison 2022-2023 en faveur de Madame S.-B. s.

09 août 2023 (393) : Bon essence en faveur de Madame E.-M. k. pour un montant de 80,00 euros.

11 août 2023 (394) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Monsieur D. m. pour un montant de 75.00 euros.

9 juillet 2023 (395) : jardin familial en faveur de Monsieur D. r. 10/07/2023 au 31/12/2023.

23 août 2023 (396) : Résidence Autonomie Les Ursules : Tarif repas pour la saison 2022-2023 en faveur de Madame M. a.

23 août 2023 (397) : Résidence Autonomie Les Ursules : Tarif repas pour la saison 2022-2023 en faveur de Madame S. m.

18 Août 2023 (398) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Madame L. l. pour un montant de 75,00 €.

21 Août 2023 (399) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Monsieur H. g. pour un montant de 45.00€

24 Août 2023 (400) : Paniers solidaires attribution en faveur de Madame H. i. du 23/08/2023 au 23/04/2024

28 Août 2023 (401) : Renouvellement Paniers Solidaire en faveur de Madame B. c. du 28/08/2023 au 28/02/2024.

28 Août 2023 (402) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Madame D.-M. c. pour un montant de 45.00 euros

30 août 2023 (403) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Monsieur J.p. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (404) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame J. i. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (405) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame B. m. c. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (406) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame J. j. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (407) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Monsieur B. s. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (408) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame G. j. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (409) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame C. m. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (410) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame S. m. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (411) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Monsieur G. v. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (412) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Monsieur R. p. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (413) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de S. a. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (414) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame T. c. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (415) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame B. g. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (416) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Monsieur A. a. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (417) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame G. b. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

30 août 2023 (418) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame H. n. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

12 août 2023 (419) : jardin familial en faveur de Monsieur A. s. 14/08/2023 au 13/08/2026

01 septembre 2023 (420) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur V. m.

01 septembre 2023 (421) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame F. e.

01 septembre 2023 (422) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. a.

01 septembre 2023 (423) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L. t.

01 septembre 2023 (424) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. m.-f.

01 septembre 2023 (425) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. r.-m.

01 septembre 2023 (426) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L. m.-f.

01 septembre 2023 (427) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame A. b.

01 septembre 2023 (428) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L. m.-t.

01 septembre 2023 (429) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur B. j.-m.

01 septembre 2023 (430) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. m.-c.

01 septembre 2023 (431) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur G. b.

01 septembre 2023 (432) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur C. m.

01 septembre 2023 (433) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame S. f.

01 septembre 2023 (434) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. m.

01 septembre 2023 (435) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. m.

01 septembre 2023 (436) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L. m.

01 septembre 2023 (437) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame J. f.

01 septembre 2023 (438) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L. m.

01 septembre 2023 (439) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G. j.

01 septembre 2023 (440) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur L. m.

01 septembre 2023 (441) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. r.

01 septembre 2023 (442) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G. s.

01 septembre 2023 (443) : Avis défavorable d'inscription aux jardins familiaux en faveur de Monsieur D. n.

01 septembre 2023 (444) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. m.-m.

01 septembre 2023 (445) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame S. m.

01 septembre 2023 (446) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame V. m.-r.

01 septembre 2023 (447) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame O. o.

01 septembre 2023 (448) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L. m.

01 septembre 2023 (449) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame P. n.

01 septembre 2023 (450) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame P. j.

04 septembre 2023 (451) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. m.

04 septembre 2023 (452) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. d.

04 septembre 2023 (453) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. c.

04 septembre 2023 (454) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G.-S. b.

04 septembre 2023 (455) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G.-P. m.-a.

04 septembre 2023 (456) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. m.-c.

04 septembre 2023 (457) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame O.-S. h.

04 septembre 2023 (458) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. m.

04 septembre 2023 (459) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. m.

04 septembre 2023 (460) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. n.

04 septembre 2023 (461) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. m.-s.

04 septembre 2023 (462) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame P.-M. m.

04 septembre 2023 (463) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G. o.

04 septembre 2023 (464) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D.-R. i.

04 septembre 2023 (465) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur S. j.

04 septembre 2023 (466) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur P. j.

04 septembre 2023 (467) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. p.

04 septembre 2023 (468) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame V. m.-c.

04 septembre 2023 (469) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C.-W. a.

04 septembre 2023 (470) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame P. m.-c.

05 septembre 2023 (471) : Résidence Autonomie les Ursules - Achat de cartouches filtre chez Atome Industrie Diffusion pour un montant de 3276 € TTC

04 septembre 2023 (472) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. m.-a.

04 septembre 2023 (473) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. m.

04 septembre 2023 (474) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame F.-R. m.

04 septembre 2023 (475) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. o.

04 septembre 2023 (476) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame V. m.

04 septembre 2023 (477) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. d.

04 septembre 2023 (478) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame W. m.

04 septembre 2023 (479) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame P. n.

04 septembre 2023 (480) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. s.

04 septembre 2023 (481) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame H. j.

04 septembre 2023 (482) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. d.

04 septembre 2023 (483) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame P. a.-m.

04 septembre 2023 (484) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame F. m.-j.

04 septembre 2023 (485) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame S. m.

05 septembre 2023 (486) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur F.-R. h.

05 septembre 2023 (487) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur P. e.

05 septembre 2023 (488) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur K. a.

05 septembre 2023 (489) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G. p.

05 septembre 2023 (490) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G.-D. y.

05 septembre 2023 (491) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G. a.

05 septembre 2023 (492) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. c.

05 septembre 2023 (493) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de H. j.-c.

05 septembre 2023 (494) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame H. l.

05 septembre 2023 (495) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. d.

05 septembre 2023 (496) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. g.

05 septembre 2023 (497) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. r.

05 septembre 2023 (498) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. a.

05 septembre 2023 (499) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame P. g.

05 septembre 2023 (500) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur Q. g.

05 septembre 2023 (501) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame Q. m.-j.

05 septembre 2023 (502) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur C. b.

05 septembre 2023 (503) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. y.

05 septembre 2023 (504) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur M. a.

05 septembre 2023 (505) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. j.-c.

05 septembre 2023 (506) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. g.

05 septembre 2023 (507) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur R. j.-c.

05 septembre 2023 (508) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. a.

05 septembre 2023 (509) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. d.

06 septembre 2023 (510) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame P. m.

06 septembre 2023 (511) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur S. a.

06 septembre 2023 (512) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame S. k.

06 septembre 2023 (513) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. o.

06 septembre 2023 (514) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame V. m.

06 septembre 2023 (515) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur C. j.-c.

06 septembre 2023 (516) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur V.-C. j.-b.

06 septembre 2023 (517) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame T. e.

06 septembre 2023 (518) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B.-F. j.

06 septembre 2023 (519) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur D. S. a.

06 septembre 2023 (520) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G. n.

06 septembre 2023 (521) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame O. m.

06 septembre 2023 (522) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. b.

06 septembre 2023 (523) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. d.

06 septembre 2023 (524) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L. b.

06 septembre 2023 (525) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur C. g.

06 septembre 2023 (526) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame C. l.

06 septembre 2023 (527) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. f.

06 septembre 2023 (528) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur E. b.

5 septembre 2023 (529) : Avis défavorable d'inscription aux jardins familiaux en faveur de Monsieur R. x.

5 septembre 2023 (530) : Avis défavorable d'inscription aux jardins familiaux en faveur de Monsieur M. v.

06 septembre 2023 (531) : Election de domicile en faveur de Monsieur T. d. du 06/09/2023 au 05/09/2024

06 septembre 2023 (532) : Election de domicile en faveur de Monsieur C.-E.-O. m. du 06/09/2023 au 05/09/2024

11 septembre 2023 (533) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Madame H. B. e. pour un montant prévisionnel de 136,00 €.

11 septembre 2023 (534) : Pôle animations seniors : signature d'une convention de prestation de service avec Monsieur Pietro MARTONE – cours d'italien saison 2023-2024

11 septembre 2023 (535) : Aide alimentaire non attribution en faveur de Monsieur H. g.

11 septembre 2023 (536) : Bon essence en faveur de Monsieur H. g. pour un montant de 45,00 euros.

04 septembre 2023 (537) : Aide alimentaire non attribution en faveur de Madame D. n.

12 septembre 2023 (538) : Résidence autonomie « Les Ursules » : Madame S.-B. s. – contrat de séjour logement n°302.

12 septembre 2023 (539) : Aide alimentaire d'urgence en faveur de Madame G. W. g. pour un montant de 90,00 €.

12 septembre 2023 (540) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame A. a.

12 septembre 2023 (541) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur B.-H. h.

12 septembre 2023 (542) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. l.

12 septembre 2023 (543) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. c.

12 septembre 2023 (544) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur B. s.

12 septembre 2023 (545) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. d.

12 septembre 2023 (546) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur B. j.-a.

12 septembre 2023 (547) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. i.

12 septembre 2023 (548) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur B. r.-m.

12 septembre 2023 (549) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur C.-D.-D. j.

12 septembre 2023 (550) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. d.

12 septembre 2023 (551) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. m.

12 septembre 2023 (552) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. b.

12 septembre 2023 (553) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur E.-M. h.

12 septembre 2023 (554) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame F. h.

12 septembre 2023 (555) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame F. s.

12 septembre 2023 (556) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame F. j.

12 septembre 2023 (557) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame F. c.

12 septembre 2023 (558) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G. h.

12 septembre 2023 (559) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G. m. c.

12 septembre 2023 (560) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame G. g.

12 septembre 2023 (561) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame I. m.-f.

12 septembre 2023 (562) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame K. n.

12 septembre 2023 (563) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur K. y.

12 septembre 2023 (564) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame K. m.-f.

12 septembre 2023 (565) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L. a.-m.

12 septembre 2023 (566) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L.-G. c.

12 septembre 2023 (567) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L.-M. l.

12 septembre 2023 (568) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur L. a.

12 septembre 2023 (569) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame L. f.

12 septembre 2023 (570) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur L. m.

12 septembre 2023 (571) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. d.

12 septembre 2023 (572) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur M. a.

12 septembre 2023 (573) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. o.

12 septembre 2023 (574) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. m.

12 septembre 2023 (575) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. d.

12 septembre 2023 (576) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame S. j.

12 septembre 2023 (577) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur S. m.

12 septembre 2023 (578) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame S. j.

12 septembre 2023 (579) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame V. p.

12 septembre 2023 (580) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur V.-R. j.-p.

12 septembre 2023 (581) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur Y. m.

12 septembre 2023 (582) : Prise en charge de la carte de transport urbain en faveur de Monsieur G. c. pour un montant prévisionnel de 128.52 €.

12 septembre 2023 (583) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame Y. v.

12 septembre 2023 (584) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B. f.

12 septembre 2023 (585) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame D. a.

12 septembre 2023 (586) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame M. f.

12 septembre 2023 (587) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame P. a.

12 septembre 2023 (588) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame V. f.

12 septembre 2023 (589) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. o.

12 septembre 2023 (590) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur B. t.

13 septembre 2023 (591) : Election de domicile en faveur de Madame S. b. du 13/09/2023 au 12/09/2024

13 septembre 2023 (592) : Election de domicile en faveur de Monsieur M. a. du 13/09/2023 au 12/09/2024

13 septembre 2023 (593) : Pôle animations seniors : signature d'une convention de prestation de service avec Madame Marie Claude DEGREMONT – cours de mouvements du bien être saison 2023-2024

13 septembre 2023 (594) : Paniers solidaires attribution en faveur de Madame A. g. du 13/09/2023 au 12/12/2023

12 septembre 2023 (595) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur C. a.

12 septembre 2023 (596) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Monsieur E. g.

12 septembre 2023 (597) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame R. l.

12 septembre 2023 (598) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B.-G. m.-e.

12 septembre 2023 (599) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame B.-R. m.-n.

12 septembre 2023 (600) : Atout Seniors : Inscription aux activités pour la saison 2023-2024 en faveur de Madame T. g.

Synthèse :

	Nombre d'aides accordées	Montant accordé	Nombre d'aides refusées
Bons alimentaires	11	645 €	0
Tickets de car	0	0	0
Billets de train	0	0	0
Bon de carburant	6	375 €	0
Délégation de paiement	0	0	0
Prises en charge Programme de Réussite Educative	0	0	0

Elections de domicile		
Acceptées	Refusées	Résiliée
15	0	5